



Élections des représentants de parents au Conseil d'Administration

publié le 08/10/2020

Descriptif :

Quelques informations concernant les élections des représentants au Conseil d'Administration

Sommaire :

- Principes généraux
 - Déroulement au lycée de la Venise Verte
-

● Principes généraux

Chaque parent d'élève est électeur et éligible. Ainsi, les deux parents figurent sur la liste électorale et reçoivent chacun l'ensemble du matériel de vote.

En revanche, chaque parent d'élève ne peut voter qu'une seule fois par établissement scolaire, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement.

● Déroulement au lycée de la Venise Verte

Les élections des représentants au Conseil d'Administration du lycée se dérouleront le vendredi 9 octobre 2020 (en salle 48) selon les créneaux horaires suivants :

- personnels d'enseignement, d'éducation, de direction, d'assistance éducative et de documentation : de 8h à 16h
- personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service : de 8h à 16h
- parents d'élèves : de 9H à 12h

Afin d'assurer la meilleure participation possible, **le vote par correspondance est privilégié** et les élèves ont reçu la semaine dernière le matériel de vote, accompagné d'une information relative aux modalités d'élection. En tant que parents, il est vivement conseillé de réclamer ces enveloppes auprès de vos enfants. Il est rappelé que, pour les votes par correspondance, la signature de l'électeur/électrice au dos de l'enveloppe blanche est impérative.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.